



GUIDE

à l'intention des nouvelles personnes
étudiantes

2026
2027

Service de l'organisation et du
cheminement scolaires

TABLE DES MATIÈRES

<u>Soirée d'information</u>	4
<u>Le portail Omnivox</u>	5
<u>Frais d'inscription</u>	8
<u>Fondation du Cégep</u>	9
<u>Droits et frais</u>	10
<u>Inscription aux cours</u>	12
<u>Pondération des cours</u>	14
<u>Conditions d'obtention du DEC</u>	15
<u>Obtention de ta carte d'identité</u>	16
<u>Assurances – Plan Major</u>	17
<u>Aide financière aux études</u>	18
<u>Services adaptés (SAIDE)</u>	19
<u>Dates importantes</u>	20



Guide à l'intention des nouvelles personnes étudiantes

MOT DE BIENVENUE

Bonjour à toi,

C'est avec plaisir que le Cégep de Lanaudière à L'Assomption t'admet pour la session d'automne 2026. Ce guide te permettra de connaître les procédures d'inscription et de prendre connaissance d'informations importantes pour tes études collégiales.

Pour toute question ou problème, tu peux contacter le registrariat par téléphone au 450-470-0922 poste 3226 ou par courriel à assomption.registrariat@cegep-lanaudiere.qc.ca.

Nous te souhaitons la BIENVENUE au Cégep à L'Assomption et nous t'offrons nos sincères félicitations.


NANCY PELLETIER

Directrice adjointe
Service de l'organisation et du cheminement scolaires



SOIRÉE D'INFORMATION

Le Cégep de Lanaudière à L'Assomption organise une soirée d'information dédiée aux nouvelles étudiantes et aux nouveaux étudiants. Nous invitons également les parents, puisque des recherches démontrent que l'encouragement des parents aux études collégiales est un facteur qui influence la réussite des étudiants et nous croyons qu'ils doivent être bien informés pour remplir ce rôle.

Différents sujets seront abordés tels que le passage du secondaire au collégial, la structure des programmes d'études, la charge de travail, la présence en classe, les difficultés scolaires, la vie étudiante, etc. Les aides pédagogiques individuels répondront avec plaisir à tes questions.

Au plaisir de te rencontrer prochainement!



27 mai 2026

19 h à 20 h 30

Café étudiant



LE PORTAIL OMNIVOX

Un allié de ta réussite

Au Cégep de Lanaudière à L'Assomption, les opérations liées au paiement des frais et au choix de cours se font par le portail **Omnivox**. Tu trouveras dans cette section la procédure à suivre pour créer ton compte Omnivox. Ensuite, tu pourras payer tes frais de session et confirmer ton inscription pour la prochaine session.

À partir d'Omnivox, tu pourras :

- Payer tes frais d'inscription;
- Confirmer l'inscription à tes cours;
- Consulter et imprimer ton horaire de cours;
- Communiquer avec d'autres personnes étudiantes et avec le personnel enseignant (par MIO);
- Vérifier l'absence d'un membre du personnel enseignant;
- Consulter tes notes;
- Et plus encore!

Des nouvelles, des documents et des messages sont régulièrement publiés, alors prends l'habitude de consulter Omnivox à tous les jours!



Télécharge gratuitement l'application Omnivox mobile sur ton cellulaire.



Android

iPhone

LE PORTAIL OMNIVOX

Procédure d'inscription

1

Visite [Omnivox L'Assomption](#)



Conseil : Tu peux y accéder en tout temps à partir du menu du site Web du Cégep, puis par l'application officielle lorsque tu auras terminé ton inscription.

2

Clique sur [Première utilisation?](#)

Étudiant Employé

No de DA
0000000

Mot de passe
.....

Connexion >

Première utilisation?
Oublié votre mot de passe?

LE PORTAIL OMNIVOX

Procédure d'inscription

3

Remplis le formulaire **Première utilisation**

Conseil : Si tu as déjà présenté une demande au SRAM à une session précédente ou si tu as déjà effectué des études au collégial, utilise ton ancien numéro de DA.

Première utilisation

Numéro de Demande d'Admission (7 chiffres)

Code permanent

Date de naissance

4

Inscris tes questions de sécurité

Conseil : Les réponses à tes questions devraient ne jamais changer à travers le temps (le nom de tes parents, par exemple).

5

Choisis un mot de passe personnalisé

Conseil : Note ton mot de passe dans un endroit accessible seulement par toi.

PAIEMENT DES FRAIS D'INSCRIPTION

Montant à acquitter pour la
session Automne 2026

227,37 \$



**En ligne, par le centre
de paiement sécurisé
sur Omnivox**

- Carte Visa
- Carte Mastercard
- Carte de crédit prépayée

Avant 23 h 59 le 3 juin 2026



**Au comptoir du
registrariat (F-228)**

- Argent comptant
- Carte Visa
- Carte Mastercard
- Carte de crédit prépayée
- Chèque certifié ou mandat
poste au nom du Cégep à
L'Assomption

Avant 16 h le 3 juin 2026



Les chèques personnels ne sont pas acceptés.

**Un retard de paiement t'expose à être désinscrit.e
sans possibilité de réintégration.**

FONDATION DU CÉGEP

Le Cégep t'invite à participer à son développement en effectuant une contribution volontaire de 10 \$ à la Fondation du Cégep de Lanaudière. Chaque année, la Fondation distribue 70 000 \$ en bourses pour soutenir les personnes étudiantes dans le besoin, encourager la persévérance, récompenser l'excellence académique et sportive, ainsi que l'engagement. De plus, elle investit près de 40 000 \$ pour appuyer divers projets étudiants. Elle participe activement à la réalisation de grands projets qui contribuent à l'essor de votre Cégep. Ces attributions sont rendues possibles grâce à l'engagement des membres du personnel, des personnes étudiantes et du milieu corporatif.

Cette contribution de 10 \$ est entièrement réinvestie pour le développement du Cégep à L'Assomption.

Ta facture comprend un frais optionnel pour la Fondation. Si tu ne veux pas contribuer, il te suffit de le décocher.



**LA FONDATION
CÉGEP DE LANAUDIÈRE**

[En savoir +](#)



DROITS ET FRAIS

exigés pour étudier au collégial – Automne 2026

Temps complet

Tu es à temps complet si tu es inscrit ou inscrite :

- À 180 heures de cours ou plus par session;
- **OU** à 165 heures de cours par session incluant un cours de 30 heures.

	Modalités de remboursement en cas de désinscription			
	Étudiante et étudiant à temps complet	Avant le début des cours	Après le début des cours, mais avant le 19 septembre 2026	À compter du 19 septembre 2026
Droits d'inscription	20 \$	20 \$	10 \$	0 \$
Droits afférents aux services de l'enseignement	25 \$	25 \$	12,50 \$	0 \$
Droits de toute nature	96,75 \$	96,75 \$	48,38 \$	0 \$
Cotisation à l'Association étudiante	15 \$	15 \$	0 \$	0 \$
FECQ	6,12 \$	6,12 \$	0 \$	0 \$
Droits d'auteur	5,50 \$	5,50 \$	2,75 \$	0 \$
Plan Major - Assurance	43 \$	43 \$	0 \$	0 \$
Plan Major - PAE	6 \$	6 \$	0 \$	0 \$
SOUS-TOTAL	217,37 \$	217,37 \$	73,63 \$	0 \$
Contribution volontaire à la Fondation du CRLA	10 \$	10 \$	0 \$	0 \$
TOTAL	227,37 \$	227,37 \$	73,63 \$	0 \$

DROITS ET FRAIS

exigés pour étudier au collégial – Automne 2026

Frais pour personne étudiante à temps partiel	
Droits d'inscription	5 \$ / cours
Droits afférents aux services de l'enseignement	6 \$ / cours
Droits de toute nature	24,75 \$ / cours
Cotisation à l'Association étudiante	15 \$
FECQ	6,12 \$
Droits d'auteur	0 \$
Droits de scolarité	2 à 20 \$ / période
Contribution volontaire à la Fondation du CLA	10 \$
Plan Major - Assurance	43 \$
Plan Major - Programme d'aide étudiant (PAE)	6 \$

Concernant les règlements

L'admission et le cheminement scolaire sont régis par le *Règlement sur l'admission (Règlement #6)* et le *Règlement favorisant la réussite éducative (Règlement #11)* que tu peux consulter sur le site Web du Cégep.

Les droits d'inscription et les autres frais sont régis par le *Règlement sur les droits d'admission, les droits d'inscription et les droits afférents aux services d'enseignement collégial exigibles des étudiants du Cégep de Lanaudière (Règlement #4)* et le *Règlement sur les droits de scolarité et de toute nature exigibles des étudiants du Cégep régional de Lanaudière (Règlement #5)* que tu peux consulter sur le site internet du Cégep

En savoir +





Guide à l'intention des nouvelles personnes étudiantes

INSCRIPTION AUX COURS

Il est de ta responsabilité de confirmer ton inscription pour tes cours, et ce, chaque session.

La période d'inscription est du 12 mai à 8 h au 3 juin à 23 h 59.

Ton inscription ne sera confirmée que lorsque cette étape sera terminée et que tu auras obtenu un numéro de confirmation.



Il sera impossible de t'inscrire à tes cours pour la session d'automne 2026 si tu as un **solde impayé**.

Pour toute question concernant ton cheminement scolaire ou le choix de tes cours, tu peux consulter l'aide pédagogique individuelle (API) de ton programme d'études.

INSCRIPTION AUX COURS

1

Visite Omnivox L'Assomption et clique sur **Faire mon choix de cours**

Confirme les cours qui te sont proposés. Tu pourras ajuster ton cheminement avec ton aide pédagogique par la suite.

Si tu es une personne étudiante en cheminement *Tremplin-DEC*, tu as la possibilité de choisir un cours exploratoire offert par nos programmes préuniversitaires et techniques. Pour le descriptif de chaque cours, tu n'as qu'à cliquer dessus. Toutefois, si tu ne désires suivre aucun cours exploratoire, tu devras choisir le cours NON-EXPLO.

2

Selon ton cheminement, tu pourrais avoir à faire un choix de cours complémentaires ou d'éducation physique

Tu dois saisir ton choix en indiquant 1, 2 ou 3.

Note que ton choix sera sélectif pour les cours complémentaires et d'éducation physique. Cela ne constitue pas un ordre préférentiel et nous ne pouvons pas te garantir que nous serons en mesure de respecter ta sélection.

Tu peux cliquer sur le nom du cours afin de consulter sa description.

Si tu n'as pas de choix de cours complémentaires ou d'éducation physique, tu dois tout de même confirmer ton inscription aux cours en saisissant ton mot de passe Omnivox et en cliquant sur Soumettre.

Il est important que tu conserves ton numéro de confirmation après la validation : c'est ta preuve!

En août, tu recevras un MIO avec tous les détails pour la récupération de ton horaire et le début des cours.



Si tu es une personne étudiante qui désire changer de programme ou qui est en processus pour ce faire, tu dois confirmer ton inscription aux cours dans ton programme actuel.



Guide à l'intention des nouvelles personnes étudiantes

PONDÉRATION DES COURS

Pour chacun des cours inscrits, un nombre d'heures correspondant à la charge de travail liée à ce cours est indiqué. Il s'agit de la **pondération des cours**. Elle informe sur le nombre moyen d'heures de travail hebdomadaire devant être consacré à chacun des cours.

La pondération est constituée de trois chiffres. Les deux premiers correspondent au nombre d'heures théoriques et pratiques (laboratoires, études de cas, etc.).

Le troisième correspond au nombre d'heures de **travail personnel** à l'extérieur du cours recommandé par semaine pour réussir ce cours.

340-101-MQ | Philosophie et rationalité

3 | 1 | 3

Dans l'exemple ci-dessus, le cours de philosophie (340-101-MQ) correspond à 4 heures de cours en classe par semaine et requiert 3 heures de travail personnel par semaine.

CONDITIONS D'OBTENTION

du diplôme d'études collégiales (DEC)

Voici les conditions qui doivent être remplies pour l'obtention de ton diplôme d'études collégiales.

1

Avoir réussi tous les cours, sans exception, de la grille de cours du programme d'études

Tous les cours présents dans la grille de cours doivent être réussis.

2

Avoir réussi l'épreuve synthèse de programme (administrée par le Cégep)

Dans chacun des programmes, une épreuve synthèse doit être réussie. Dans la plupart des programmes, il s'agit d'un travail long qui doit être effectué dans le cadre d'un cours de la dernière session au Cégep. L'objectif est de permettre à l'étudiante ou à l'étudiant d'effectuer un retour sur l'ensemble des apprentissages réalisés dans le cadre de son programme.

3

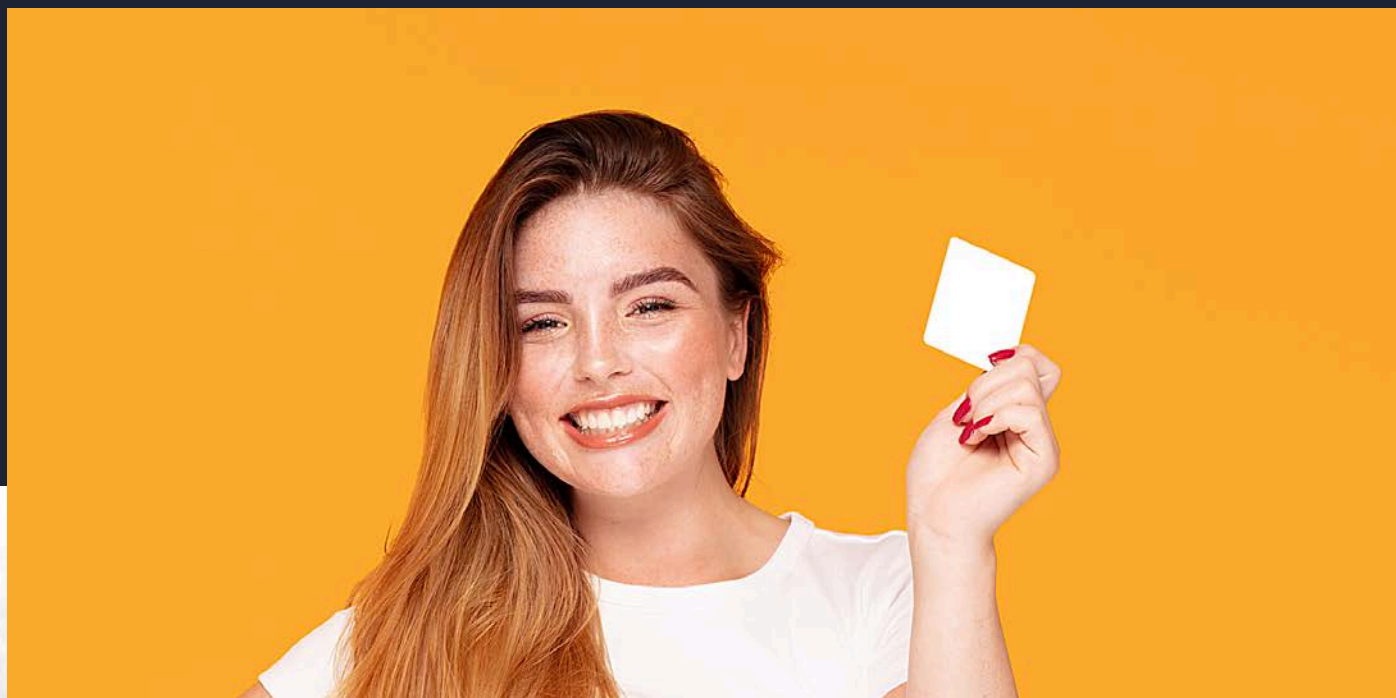
Avoir réussi l'épreuve uniforme de langue d'enseignement (administrée par le Ministère)

Lorsqu'elle est inscrite au 3e cours de français — 601-103-MQ, la personne étudiante doit passer l'épreuve uniforme de langue d'enseignement du ministère de l'Enseignement supérieur. Il s'agit d'une dissertation que doit rédiger l'étudiante ou l'étudiant et qui est corrigée par le Ministère.

OBTENTION DE TA CARTE D'IDENTITÉ ÉTUDIANTE

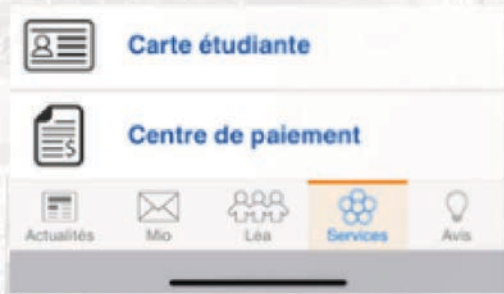
PRISE DE PHOTO

Pour obtenir une carte d'identité étudiante numérique, tu dois **obligatoirement** envoyer une photo. Pour ce faire, accède au **portail Omnivox**, clique sur ton dossier personnel et suis les consignes.



Obtention de ta carte numérique

À la suite de l'approbation de ta photo, clique sur Carte étudiante dans tes services Omnivox. La carte numérique est maintenant générée!



PLAN MAJOR

En réponse à un référendum tenu par l'association étudiante, un programme d'aide aux étudiants (obligatoire) et une couverture d'assurance collective (facultative) ont été ajoutés. La prime est payable avec les frais de scolarité, mais tu pourrais avoir la **possibilité de te désister selon les modalités en vigueur.**
Reste à l'affût des communications.



Pour plus d'information sur la couverture offerte, les réclamations et le désistement, contacte l'Association étudiante à l'adresse assocrla@gmail.com ou Plan Major par téléphone au 1-877-976-2567, par courriel à l'adresse etudiant@planmajor.ca ou en ligne sur <https://planmajor.ca/associations/agecrla/>.



AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDES



Tu souhaites faire une demande de prêts et bourses?

Tu peux faire ta demande en ligne sur le **site de l'Aide financière aux études**.

Besoin d'aide? Communique avec la Vie étudiante **par courriel**.



Guide à l'intention des nouvelles personnes étudiantes

SERVICES ADAPTÉS (SAIDE)

Si tu as une limitation fonctionnelle majeure, comme un trouble d'apprentissage neurologique (dyslexie, trouble du déficit de l'attention, etc.) ou de santé mentale, un handicap physique ou une déficience organique, le Service d'aide à l'intégration des élèves (SAIDE) du Cégep à L'Assomption est là pour te soutenir.

Comment s'y inscrire?

Si tu as un plan d'intervention et que tu souhaites effectuer une demande aux Services adaptés, remplis le [formulaire d'inscription](#). Une personne-ressource des **Services adaptés** te contactera pour fixer un rendez-vous.

DATES IMPORTANTES

27 mai 2026

Soirée d'accueil des nouvelles personnes étudiantes et des parents

3 juin 2026

Date limite de paiement des frais et d'inscription aux cours

18 août 2026

Journée d'accueil des nouvelles personnes étudiantes admises (obligatoire)

Date limite pour la désinscription de session avec remboursement à 100 %

- [Formulaire de désinscription](#)

19 août 2026

Début des cours

18 septembre 2026

Date limite pour la désinscription de session avec remboursement à 50 %

- [Formulaire de désinscription](#)

Date limite de désinscription de cours sans échec (avant 16 h)

- Par le module de *Désinscriptions et abandons* sur le portail Omnivox ou selon les modalités en vigueur



Reste à l'affût des communications afin de connaître les dates de désistement des assurances qui se tiennent normalement en début de session.

Encore des questions



450-470-0922, poste 3226

assomption.registrariat
@cegep-lanaudiere.qc.ca



CÉGEP DE
LANAUDIÈRE
à L'Assomption